

# Rapport Annuel 09



# SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
----------------------	---

RAPPORT DE GESTION	2   16
--------------------	--------

L'ACTION BOURSE DIRECT	2
ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2009	3
LES MÉTIERS ET LE POSITIONNEMENT DE BOURSE DIRECT	4   5
RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009	6   7
RÉSULTATS 2009	8   9
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	10   16

COMPTES ANNUELS	18   32
-----------------	---------

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	18
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009	19
COMPTE DE RÉSULTAT 2009	20
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	21   31
RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES	32

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2010	34   36
---	---------



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

En 2009, la crise des marchés financiers s'est stabilisée grâce à l'intervention massive des autorités. Après un premier semestre boursier 2009 orienté à la baisse, la seconde partie de l'année sera marquée par la forte croissance des indices boursiers. L'indice CAC 40 a ainsi connu une croissance de 22,3 % passant de 3 217,97 à 3 936,33 points sur l'ensemble de l'année 2009 alors que le début d'année s'inscrivait dans la continuité de la baisse de 2008.

En 2009, Bourse Direct a poursuivi son développement et a ainsi augmenté sa part de marché dans son secteur de la bourse en ligne pour atteindre près de 15 % en fin d'année 2009, avec plus de 1,8 million d'ordres exécutés. Parallèlement, le nombre de comptes de sa clientèle s'établit à près de 45 000 en fin d'année 2009 soit une croissance constante au cours des dernières années.

Les produits d'exploitation de Bourse Direct s'élèvent à 27,2 millions d'euros en 2009 contre 32,5 millions d'euros en 2008 soit une baisse de 16,3 %. Les produits de courtage sont cependant restés soutenus par rapport à la performance réalisée sur la même période en 2008 tandis que les autres produits, sous l'impact de la très forte baisse des taux d'intérêt, ont connu une évolution moins favorable. Le résultat d'exploitation de la Société s'inscrit ainsi en bénéfice de 2,2 millions d'euros. Bourse Direct enregistre un bénéfice social d'un montant de 2,5 millions d'euros en 2009.

En 2010, Bourse Direct entend poursuivre sa politique de croissance organique et proposer à sa clientèle de nouveaux produits et services adaptés à l'évolution des marchés tout en veillant au maintien de sa rentabilité.

Je tiens à remercier chaleureusement les actionnaires de Bourse Direct de leur confiance et de leur fidélité ainsi que l'ensemble des équipes de la Société pour son dynamisme et son engagement.

**Catherine NINI**  
Président Directeur Général

# L'ACTION BOURSE DIRECT

Après une année 2008 de très forte baisse (-42,7%), le CAC 40 s'est fortement redressé en 2009 avec un gain de 22,3 % sur l'année.

Les deux indices de référence de Bourse Direct, CAC MID & SMALL 190 et IT CAC remontent eux aussi en 2009 en gagnant respectivement 39,6 % et 17,02 %.

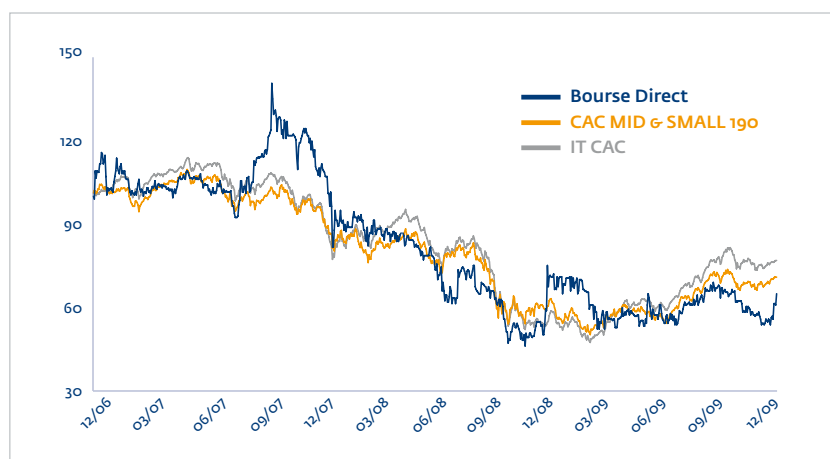
L'action Bourse Direct commence l'année sur un cours de 1,40 euro et atteint son plus haut en début d'année soit le 9 janvier 2009, à 1,42 euro. Le plus bas annuel sera touché le 19 mars 2009 avec 1,03 euro.

A partir du mois de mars, le titre commence à reculer, puis se stabilise jusqu'au mois de juin où il remonte légèrement, pour ensuite osciller entre août et novembre 2009.

Au 31 décembre 2009, l'action Bourse Direct termine sur un cours de 1,28 euro, en baisse sur l'année de 3,76 % avec une capitalisation boursière de 71 213 290 euros.

## EVOLUTION BOURSIÈRE DE BOURSE DIRECT

*Evolution comparée du cours de l'action Bourse Direct et des indices CAC MID & SMALL 190 et IT CAC sur 3 ans*



## DONNÉES BOURSIÈRES

	2009	2008
Nombre d'actions au 31 décembre	55 635 383	55 635 383
Capitalisation boursière au 31 décembre	€ 71 213 290	€ 73 995 059
Cours le plus haut	€ 1,42	€ 2,20
Cours le plus bas	€ 1,03	€ 0,91
Dernier cours de l'année	€ 1,28	€ 1,33
Volume quotidien moyen en nombre de titres	8 940	11 772





## ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2009

<b>VIEL &amp; Cie</b> 100,00 %			
<b>E-VIEL</b> 67,49 %	<b>Actionnaires institutionnels</b> 16,54 %	<b>Public</b> 15,97 %	
<b>BOURSE DIRECT</b>			

### CALENDRIER INDICATIF 2010

<i>Jeudi 21 janvier</i>	<i>Publication du communiqué de presse du Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, avant l'ouverture de la bourse.</i>
<i>Jeudi 18 février</i>	<i>Publication du communiqué de presse des Résultats 2009, avant l'ouverture de la bourse.</i>
<i>Jeudi 18 février</i>	<i>Réunion SFAF/Journalistes, Salle de Conférences Bourse Direct, 75017 Paris.</i>
<i>Jeudi 15 avril</i>	<i>Publication du communiqué de presse du Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, avant l'ouverture de la bourse.</i>
<i>Mardi 18 mai</i>	<i>Assemblée générale des actionnaires, Pavillon Ledoyen, 75008 Paris.</i>
<i>Vendredi 23 juillet</i>	<i>Publication du communiqué de presse du Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre et des résultats semestriels 2010, avant l'ouverture de la bourse.</i>
<i>Vendredi 23 juillet</i>	<i>Réunion SFAF/Journalistes, Salle de Conférences Bourse Direct, 75017 Paris.</i>
<i>Jeudi 21 octobre</i>	<i>Publication du communiqué de presse du Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, avant l'ouverture de la bourse.</i>

### FICHE SIGNALÉTIQUE

Bourse Direct est cotée depuis le 10 novembre 1999 au Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris et depuis février 2005 au compartiment C de NYSE Euronext Paris. Le 6 juin 2000, le nominal de Bourse Direct a été divisé par deux.

- Année fiscale du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Code ISIN : FR 0000074254 - BSD ; code RIC : BDRP.LN
- Valeur nominale : 0,25 euro

Par Internet sur [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr), rubrique Corporate. Un espace dédié à la communication avec les actionnaires de Bourse Direct :

- Cours de bourse • Communiqués • Agenda • Chiffres clés • Présentations • Information réglementée

### CONTACTS

Relations Actionnaires - 253 boulevard Pereire - 75852 Paris cedex 17 - France  
Tél. : +33 1 56 43 70 20 - Fax : +33 1 56 43 70 98 - [relationspubliques@boursedirect.fr](mailto:relationspubliques@boursedirect.fr)

# LES MÉTIERS ET LE POSITIONNEMENT DE BOURSE DIRECT

**Leader français indépendant de la finance sur Internet, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de Back-Office et d'exécution.**

## LA BOURSE EN LIGNE

Expert des marchés financiers, Bourse Direct dispose d'une plate-forme complète de services et de produits financiers traités sur Internet : actions françaises et étrangères, produits dérivés, CFD (Contract For Difference), trackers, warrants, certificats, OPCVM, assurance-vie.

La clientèle des courtiers en ligne privilégiant une forte expertise dans les produits et services qui lui sont destinés, Bourse Direct met à la disposition de ses clients sur ses sites Internet, [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr), [www.capitol.fr](http://www.capitol.fr), [www.absysteme.fr](http://www.absysteme.fr), [www.wargny.com](http://www.wargny.com), [www.mesactions.com](http://www.mesactions.com), une sécurité optimale, une information économique et financière en direct, ainsi qu'une écoute quotidienne. Bourse Direct propose également une offre tarifaire parmi les plus compétitives avec différents packs répondant aux besoins de chaque profil d'investisseur.

En 2009, Bourse Direct a poursuivi sa dynamique de lancement de produits et services en proposant à une clientèle haut de gamme, un nouveau tarif : « Elite ». Ce tarif, réservé à 2 000 membres privilégiés, inclut tous les services et outils de Bourse Direct sans aucuns frais « cachés », permettant ainsi de satisfaire au mieux les clients particuliers les plus exigeants.

En parallèle, Bourse Direct a mis à la disposition de l'ensemble de sa clientèle une nouvelle version de son site transactionnel [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr). Parmi les nouveautés, on peut noter la fiche valeur, entièrement repensée en termes de navigation et d'informations, l'accès permanent au passage d'ordres, le bloc de navigation rapide ainsi qu'une météo des indices inédite offrant une vision globale de la tendance de l'ensemble des places mondiales. Ce nouveau site a reçu un excellent accueil de la part des clients de Bourse Direct.

Bourse Direct s'attache constamment à développer des outils à la pointe de la technologie et de l'innovation, comme son service précurseur sur téléphone portable, avec notamment la version spéciale iPhone, proposant : cours en streaming, passation d'ordres sécurisée en direct et gestion de son portefeuille quel que soit son opérateur téléphonique.

Bourse Direct a également créé un outil performant de suivi de son portefeuille : FlashAlert offrant la possibilité de programmer des alertes sur ses ordres exécutés, ce qui constitue une innovation exclusive.

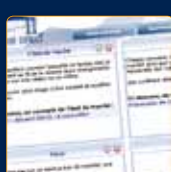
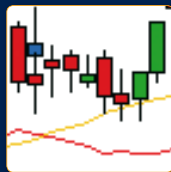
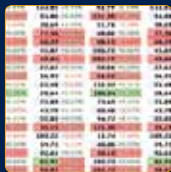
En 2008, Bourse Direct a été le premier courtier en ligne à ouvrir à sa clientèle l'accès aux CFD « Contract For Difference » (contrats financiers avec paiement d'un différentiel), et à leur permettre de traiter sur la plus large palette de contrats sur instruments financiers à travers le monde : actions et indices, forex, matières premières, métaux précieux, obligations et produits de taux.

L'une des spécificités de Bourse Direct est de permettre à ses clients de joindre par téléphone sa salle de marchés de 8h30 à 22h. Ainsi, une équipe de chargés de clientèle est à leur disposition pour passer leurs ordres de bourse et assurer une assistance quotidienne. De plus, pour les investisseurs souhaitant consulter des recommandations pertinentes sur des valeurs tout en conservant la maîtrise de leur portefeuille, Bourse Direct propose son service « Infos d'Experts », couplé à un site dédié enrichi en contenu.

Le dialogue avec ses clients étant une de ses priorités, Bourse Direct a développé une politique de proximité en implantant des agences Bourse Direct à Toulouse, Nantes et Lyon. En province, Bourse Direct possède aussi un réseau de partenaires actifs.

Par ailleurs, Bourse Direct organise, à Paris et en région, des formations gratuites plusieurs fois par mois pour permettre aux investisseurs particuliers d'approfondir leurs connaissances ou de découvrir de nouveaux instruments financiers. A la demande de sa clientèle, Bourse Direct a mis en place fin 2009 des séances de coaching de 2 jours, formations intensives destinées aux investisseurs qui souhaitent perfectionner leur approche des marchés et améliorer leurs techniques boursières.

Pour les investisseurs très actifs sur les marchés, Bourse Direct propose une offre sur mesure avec sa plate-forme de trading nouvelle génération, la TradeBox : un outil de professionnel innovant et ultra performant pour le passage d'ordres couplé à une tarification adaptée au volume d'ordres traités. En 2009, la TradeBox devient aussi TradeBox Futures proposant un accès direct aux marchés dérivés : Future CAC40 et options, associé à une offre tarifaire parmi les plus compétitives du secteur.



Pour les investisseurs « primo-accédants » qui souhaitent s'initier à la bourse, Bourse Direct leur propose, via sa marque mesactions.com, la seule offre gratuite du marché sans investissement minimum : deux ordres sont offerts chaque mois. Ce tarif est couplé à un site convivial, ludique et rapide pour une intervention efficace sur les marchés.

Fort de son positionnement sur le marché de la bourse en ligne, Bourse Direct a élargi sa gamme de produits et de services en proposant une offre patrimoniale, avec une rubrique dédiée aux OPCVM et un produit d'assurance-vie totalement Internet : Bourse DirectVie. A noter la performance du fonds euros de ce contrat d'assurance-vie qui est, cette année encore, l'un des meilleurs taux distribués du marché et qui a reçu, à ce titre, le Laurier d'Or du magazine Investir. Le positionnement sur ce segment permet à Bourse Direct de répondre aux attentes des investisseurs recherchant une offre globale en matière de placements.

En 2010, Bourse Direct entend conforter son statut de leader indépendant de la finance en ligne en France en proposant notamment, sur ses marques phares, un accès direct aux principales bourses étrangères couplé à la tarification la plus compétitive du marché.

#### LES SERVICES DE BACK-OFFICE ET D'EXÉCUTION AUTOMATISÉS

Sous la marque Direct Securities, Bourse Direct propose une solution globale de back-office à destination des établissements financiers, pour le traitement et la gestion des comptes de leurs clients. Cette prestation de sous-traitance leur apporte une maîtrise technique de l'ensemble du processus : transmission et réception d'ordres en temps réel, négociation et compensation, tenue de comptes et conservation de titres.

Le service de Direct Securities s'adapte à chaque catégorie de clients institutionnels : sociétés de gestion, établissements financiers, groupes d'assurance, courtiers en ligne, en totale adéquation avec leurs besoins. Direct Securities fournit également un outil administratif (intranet) qui permet aux établissements financiers d'assurer un suivi complet de leur clientèle ainsi qu'un site web transactionnel dans le respect de leur charte graphique pour leurs propres clients (site blanc).

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009



## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2009

### *Croissance de la part de marché de Bourse Direct dans un secteur d'activité fortement impacté par la crise en 2009*

En 2009, Bourse Direct a renforcé son positionnement dans le secteur de la bourse en ligne, en enregistrant 1,8 million d'ordres exécutés, en progression de 11,8 % par rapport à 2008. Ainsi, la part de marché moyenne de Bourse Direct s'établit à 14,3 % en 2009, contre 13,8 % en 2008.

La politique de croissance organique de la Société a été poursuivie en 2009 ; permettant de recruter plus de 5 000 nouveaux clients, et portant ainsi à près de 45 000 le nombre de comptes ouverts chez Bourse Direct.

Par ailleurs, Bourse Direct a poursuivi son effort permanent d'enrichissement de son offre de produits et services, notamment en lançant en 2009 la TradeBox Futures, plate-forme dédiée aux traders actifs sur les marchés dérivés, et une nouvelle version de son site internet. Bourse Direct poursuit cette dynamique, toujours dans le cadre d'offres tarifaires parmi les plus compétitives du marché.

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET ACTIVITÉ DE BOURSE DIRECT EN 2009

Les marchés financiers se sont stabilisés en 2009 en raison principalement des mesures exceptionnelles prises par les autorités à la fois dans les pays développés mais aussi de ceux en développement, suite à la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008. Le mouvement de retrait des capitaux internationaux de ces pays au profit de marchés refuges aux États-Unis et en Europe s'est inversé. Ainsi, les marchés boursiers ont en grande partie récupéré leurs pertes au cours de l'année et les flux de capitaux vers les pays en développement ont commencé à augmenter.

En 2009, les taux d'intérêt restent très faibles à travers le monde. Aux États-Unis, le taux de la Réserve Fédérale évolue autour de 12 points de base contre près de 550 points de base à la mi-2007, tandis que le taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) se situe autour de 100 points de base contre un niveau de plus de 400 points de base en 2008.

Le rebond de l'activité boursière a favorisé de nouveaux placements en actions de la part des économies émergentes (98 milliards de dollars sur les onze premiers mois de 2009, contre 66 milliards de dollars constatés pour la même période en 2008). Le nombre d'introductions en bourse, limité au premier semestre 2009, a connu un net rebond au troisième trimestre notamment en Chine, au Brésil et en Inde. Dans les économies développées, les indices de volatilité sur les marchés sont restés globalement faibles durant toute l'année.

Même si le pire de la crise financière semble derrière nous, la crise économique actuelle pèse lourdement sur tous les secteurs d'activité et une grande incertitude persiste quant à son issue.

L'année 2009 restera comme l'une des plus volatiles années boursières. En 2008, le CAC 40 avait enregistré une baisse de 42,7 % après cinq années consécutives de hausse. L'année 2009 aura été marquée par un retour à la croissance du CAC 40 (+22,3 %) passant de 3 217,97 à 3 936,33 points. Il s'agit de la meilleure performance de ces 10 dernières années après 2005 (+23,4 %). L'année 2009 aura été contrastée avec un début d'année dans la continuité de la baisse de 2008, le plus bas de l'année ayant été atteint en séance le 9 mars avec un CAC 40 à 2 465,46. Sur l'ensemble du premier semestre, le marché parisien a perdu 2,4 %, atteignant 3 140 points le 30 juin 2009. Le plus haut de l'année est atteint le 29 décembre 2009 à 3 959,98 (en clôture).

Globalement, l'indice français performe un peu moins bien que ses concurrents en Europe : le DAX a bondi de 23,8 % en 2009, le Footsie 100 à Londres s'étant offert une hausse de 22,1 %. Le Nasdaq, quant à lui, a affiché une reprise de 43,9 %.

Pour l'année 2009, les statistiques annuelles des investisseurs particuliers français communiquées par l'association ACSEL soulignent la hausse de la part de marché de ce secteur en nombre d'ordres exécutés : +10,4 % sur l'ensemble de l'année 2009 contre +7,9 % en 2008 et +11,9 % sur l'ensemble de l'année 2007. Le nombre d'ordres exécutés par les courtiers en ligne sur le marché NYSE Euronext est en hausse de 5,7 % sur l'année 2009, passant de 11,8 millions d'ordres en 2008 à 12,5 millions en 2009.

En revanche, le nombre total d'ordres exécutés sur NYSE Euronext Paris s'élève à 120,9 millions en 2009 contre 150,4 millions en 2008 (114,1 millions en 2007).



Les principaux indicateurs clés de la performance de Bourse Direct sont sa part de marché, l'évolution du nombre d'ordres exécutés et sa capacité à recruter de nouveaux clients. Ces principaux indicateurs, dans le contexte de marché décrit précédemment, restent très positifs en 2009 et démontrent le dynamisme de la Société : la part de marché en nombre d'ordres exécutés de Bourse Direct est passée de 12,2 % au 31 décembre 2008, à 13,7% au 31 décembre 2009. Bourse Direct a exécuté 1 837 527 ordres en 2009 contre 1 622 765 en 2008 (1 374 486 ordres en 2007) soit une croissance de 11,6 %.

Bourse Direct enregistre près de 45 000 comptes à fin 2009 pour un encours total de plus de 1,1 milliard d'euros à fin décembre 2009. Les clients de Bourse Direct ont effectué en moyenne 3,5 ordres par compte et par mois sur l'ensemble de l'année 2009, comparé au secteur de la bourse en ligne qui a réalisé une moyenne de 1,03 ordre sur la même période. La clientèle de Bourse Direct reste très dynamique sur le marché.

Ainsi, au cours de l'année 2009, Bourse Direct a enregistré un chiffre d'affaires en retrait de 15,1 %. Les produits de courtage sont cependant restés soutenus par rapport à la performance réalisée sur la même période en 2008 avec un volume d'affaires en nombre d'ordres en hausse de 11,6 %, tandis que les autres produits, sous l'impact de la très forte baisse des taux d'intérêt, ont connu une évolution moins favorable.

Bourse Direct propose un service de bourse en ligne qui s'articule autour d'une large gamme de produits : actions françaises et étrangères, produits de placement (OPCVM, Assurance-Vie), produits dérivés (MONEP, Futures), CFD. La Société met à disposition de sa clientèle des outils innovants et performants ainsi qu'une tarification adaptée au profil de ses différents clients. Bourse Direct dispose également d'un service d'exécution, qui assure une intégration complète de la chaîne de traitement des opérations de ses clients mais également d'un service de tenue de compte, exécution, compensation auprès d'intervenants privés et institutionnels comprenant une mise à disposition de site Internet en produit « blanc ».

Bourse Direct offre également des formations gratuites couvrant différents thèmes comme l'initiation à la bourse, l'analyse technique...

## PERSPECTIVES 2010

Bien que le contexte économique 2010 s'annonce encore très incertain, Bourse Direct poursuivra sa politique de croissance sur son cœur de métier afin d'accroître sa part de marché dans le domaine de la bourse en ligne.

Cette stratégie s'appuie sur une offre tarifaire compétitive adaptée aux besoins de la clientèle afin d'augmenter le nombre de ses clients, ainsi que sur une offre produits élargie sur différents marchés.

Ces développements s'accompagneront comme en 2009 d'une maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

# RÉSULTATS 2009

## RÉSULTAT DE BOURSE DIRECT EN 2009

En M€	2009	2008	Variation
Produits d'exploitation bancaire	27,2	32,5	-16,3 %
Charges d'exploitation bancaire	-4,6	-6,9	-33,3 %
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>22,6</b>	<b>25,6</b>	<b>-11,7 %</b>
Charges d'exploitation	-20,4	-20,8	-1,9 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,2</b>	<b>4,8</b>	<b>-54,2 %</b>
Gains/Pertes sur actifs immobilisés	-	-0,1	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>2,2</b>	<b>4,7</b>	<b>-53,2 %</b>
Résultat exceptionnel	-	0,2	-
Impôt	0,3	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>2,5</b>	<b>4,9</b>	<b>-49,0 %</b>

Les produits d'exploitation bancaire de Bourse Direct s'élèvent à 27,2 millions d'euros en 2009 contre 32,5 millions d'euros en 2008 soit une baisse de 16,3 %. Cette variation s'explique principalement par le poste des intérêts et produits assimilés qui a connu une baisse de 66,5 % en 2009 comparé à 2008 passant de 6,8 millions d'euros en 2008 à 2,3 millions d'euros en 2009.

Ainsi, Bourse Direct enregistre des revenus<sup>(1)</sup> de 26,7 millions d'euros en 2009 contre 31,4 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2008 en recul de 15,1 %.

Le produit net bancaire s'établit à 22,6 millions d'euros (25,6 millions d'euros en 2008). Les charges d'exploitation atteignent 20,4 millions d'euros contre 20,8 millions d'euros en 2008. Ces charges sont principalement constituées de charges de personnel à hauteur de 6,5 millions d'euros en 2009, en baisse de 13,5 % par rapport à 2008.

Le résultat d'exploitation de la Société s'inscrit ainsi en bénéfice de 2,2 millions d'euros, contre 4,8 millions d'euros en 2008. La marge d'exploitation, calculée sur le produit net bancaire s'établit à 11 % en 2009, contre 19 % en 2008.

Bourse Direct enregistre ainsi un bénéfice net d'un montant de 2,5 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2008. Bourse Direct ne supporte pas de charge d'impôt en raison d'un report déficitaire d'un montant de 4,4 millions d'euros après imputation du résultat de l'exercice 2009.

Après prise en compte du résultat bénéficiaire de 2009, les capitaux propres de Bourse Direct s'élèvent à 42,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (42,0 millions d'euros au 31 décembre 2008). Bourse Direct a distribué un dividende à ses actionnaires en 2009 au titre du résultat 2008 d'un montant total de 2,2 millions d'euros. La trésorerie disponible de Bourse Direct s'établit à près de 28,4 millions d'euros ; Bourse Direct n'enregistre aucune dette bancaire au 31 décembre 2009.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Bourse Direct n'a connu aucun événement significatif depuis la clôture de l'exercice 2009.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice 2009 dont nous rendons compte se solde par un bénéfice de 2 504 106,76 euros que nous proposons d'affecter de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale :	130 000,00 euros
Distribution de dividendes :	2 225 415,32 euros
Report à nouveau :	148 691,44 euros
Total :	2 504 106,76 euros

(1) Les revenus sont constitués des commissions de courtage, des produits de trésorerie de la clientèle et des autres produits d'exploitation bancaires nets.





Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, nous rappelons que la Société a distribué un dividende en 2009 au titre de l'exercice 2008 :

Dividende 2009 :	2 225 415,32 euros
Dividende 2008 :	-
Dividende 2007 :	-

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales, qui, à la connaissance de la Société, possèdent un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

### Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
E-VIEL	37 546 010	67,49 %	67,49 %
Tocqueville Finance	5 296 692	9,52 %	9,52 %
SwissLife France	3 907 021	7,02 %	7,02 %
Jean-Luc Jancel	1 690 432	3,04 %	3,04 %
Gérard Buisson	763 754	1,37 %	1,37 %
Public	6 431 474	11,56 %	11,56 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 635 383</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce et de l'article 174-20 du décret du 23 mars 1967, nous rappelons les caractéristiques des plans de souscription d'actions mis en place en 1999 et 2001 pour les salariés de la Société. Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan de souscription 2001			
Date de l'Assemblée générale	17 janvier 2001			
Date des premières attributions au titre du plan	18 janvier 2001			
Date de départ d'exercice des options	18 janvier 2004			
Date d'expiration de la période de levée d'options	18 janvier 2011			
Date des attributions au titre du plan	18 janv. 2001	2 avril 2001	8 janv. 2002	27 mai 2002
Prix de souscription par action	4,2 euros	2,85 euros	2,1 euros	2,1 euros
Nombre d'options en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	16 000	53 000	118 250	-
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
<i>Dont le nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice</i>	-	-	-	-
Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	-	-	-	-
<i>Dont le nombre d'options des membres du Comité de Direction annulées au cours de l'exercice</i>	-	-	-	-
<b>Nombre d'options en circulation à la clôture</b>	<b>16 000</b>	<b>53 000</b>	<b>118 250</b>	<b>-</b>
Nombre de personnes concernées	2	16	13	-

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de plans de souscription d'actions, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée. L'augmentation de capital est constatée pour le prix d'exercice lors de la levée de l'option par le bénéficiaire. Les charges sociales que la Société devrait acquitter si les actions étaient cédées avant une période de cinq ans à compter de leur date d'attribution sont comptabilisées au moment de la cession des actions.

## PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Nous rappelons les caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place au cours de l'exercice 2006 pour les salariés de la Société et des sociétés ou groupements liés, ainsi que des mandataires sociaux :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2006
Date de l'Assemblée générale	23 décembre 2005
Date des premiers octrois au titre du plan	06 septembre 2006
Nombre total d'actions gratuites octroyées	320 000
Date de départ de l'octroi des actions	06 septembre 2010
Date de fin d'indisponibilité des actions	06 septembre 2012
Date des octrois au titre du plan	06 septembre 2006
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	320 000
Nombre d'actions attribuées aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	-
<i>Dont actions des membres du Comité de Direction annulées au cours de l'exercice</i>	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>	<b>320 000</b>
Nombre de personnes concernées	3

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatives aux options d'achat et de souscription d'actions et en vertu des articles L. 225-197-1 et suivants dudit Code relatifs aux actions gratuites.

Il n'a pas été consenti d'options ni d'actions gratuites durant l'année à aucun des mandataires sociaux de la Société à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, ni par la Société, ni par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, (la Société ne contrôle pas de sociétés au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce).

Nous informons que les mandataires sociaux et les salariés de la Société n'ont levé aucune option ni reçu d'actions gratuites au cours de l'exercice écoulé. Un plan d'options est arrivé à échéance en novembre 2009, dans ce cadre, 21 200 options ont été annulées.

Enfin, la Société ou les sociétés ou groupements qui lui sont liés n'ont consenti aucune option ou attribué d'actions gratuites aux salariés de la Société.

## PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Au terme de sa sixième résolution, l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a autorisé un programme de rachat d'actions. Ce programme n'a pas été mis en place par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009.

Au terme de sa septième résolution, l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration, à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'administration.

## MANDATAIRES SOCIAUX

### Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-après les montants des rémunérations brutes versées (et avantages de toute nature, s'il y a lieu) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à chacun des mandataires sociaux :

Année 2009	Fixe	Variable	Except.	Avantage en nature	Avantage retraite	Total	Engagement de la Société	Refacturation d'autres entités	Rémunération par des sociétés consolidantes
Nom et fonction									
Catherine Nini Président du Conseil d'administration et Directeur Général	84 993	-	-	-	-	84 993	-	-	-
Jean-Luc Jancel - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	119 410
Gérard Buisson - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	119 410
Patrick Combes - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	331 437 (a)
Yves Naccache - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominique Velter - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
William Wostyn - Administrateur Représentant la société E-VIEL	-	-	-	-	-	-	-	15 688	-

(a) Dont 17 662 euros de jetons de présence.

La Société n'a versé aucun jeton de présence en 2009.

La Société tient compte des recommandations AFEP MEDEF concernant la présentation des rémunérations des dirigeants. Ces éléments sont détaillés dans le document de référence disponible auprès de la Société ou sur son site internet.

Année 2008	Fixe	Variable	Except.	Avantage en nature	Avantage retraite	Total	Engagement de la Société	Refacturation d'autres entités	Rémunération par des sociétés consolidantes
Nom et fonction									
Catherine Nini Président du Conseil d'administration et Directeur Général	99 996	(a)	-	-	-	99 996	-	-	-
Jean-Luc Jancel - Administrateur	79 607	-	-	5269	16551	101 427	-	-	49 746
Gérard Buisson - Administrateur	79 607	-	-	3 200	16 147	98 954	-	-	50 556
Patrick Combes - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	323 771 (b)
Yves Naccache - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominique Velter - Administrateur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
William Wostyn - Administrateur Représentant la société E-VIEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) Aucune rémunération n'est due au 31 décembre 2008. (b) Dont 18 872 euros de jetons de présence.

Nous indiquons également ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (art. L. 225-102 al. 4) :

**Madame Catherine Nini** : Administrateur d'E-VIEL, Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil d'administration de Arpège Finances, Administrateur de SwissLife Banque Privée, Administrateur de SwissLife Gestion Privée, Directeur général délégué de VIEL et Compagnie Finance, Directeur Financier de VIEL & Cie.

**Monsieur Gérard Buisson** : Directeur du Développement de E-VIEL.

**Monsieur Patrick Combes** : Président Directeur Général de VIEL & Cie, Président Directeur Général de VIEL et Compagnie Finance, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition S.A. (Suisse), Président du Conseil d'administration de Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Administrateur de SwissLife Banque Privée, Administrateur de Verbalys\*, Gérant de la SCI VIEL Foch\*, Gérant de la SCI de Vaullongue, Gérant de ImmoViel.

**Monsieur Jean-Luc Jancel** : Représentant de Bourse Direct au Conseil d'administration de la Fédération Française des Clubs d'Investissement, Directeur de la Stratégie de E-VIEL.

**Monsieur Yves Naccache** : Directeur Général Délégué et Administrateur de SwissLife Banque Privée, Administrateur de SwissLife Gestion Privée.

**Madame Dominique Velter** : Président Directeur Général d' E-VIEL, Administrateur de TRADIFICOM S.A. (Suisse), Administrateur de AAASSUR, Directeur du Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition (Suisse).

**Monsieur William Wostyn** : Président Directeur Général de Arpège Finances, Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil d'administration de E-VIEL, Représentant permanent de E-VIEL au Conseil d'administration de Bourse Direct, Président du Conseil

\* Sociétés n'appartenant pas au groupe consolidant de Bourse Direct.

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

d'administration et Directeur Général de la société AAAssur, Représentant permanent de TSH S.A. (Suisse) au Conseil d'administration de TSAF, Représentant permanent de TSH S.A. (Suisse) au Conseil d'administration de TSAF OTC, Représentant permanent de TSH S.A. (Suisse) au Conseil d'administration de Finance 2000, Représentant permanent de VIEL & Compagnie Finance au Conseil d'administration de 3V Finance, Administrateur des sociétés TSH S.A. (Suisse), TFS S.A. (Suisse), Tradition UK Ltd (Angleterre), Meitan Tradition Co Ltd (Japon), Tradition Asia Pacific Pte Ltd (Singapour), TFS Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), TLC Ltd (Royaume-Uni), Streamingedge Inc. (Etats-Unis), Tradition (North America) Inc., (Etats-Unis), Tradition Asiel Securities Inc. (Etats-Unis), Directeur Juridique de VIEL & Cie et de Compagnie Financière Tradition SA.

## RESPONSABILITÉS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES DE L'ENTREPRISE

La responsabilité sociale et environnementale de Bourse Direct reste axée sur le respect de valeurs fondamentales comme la « Responsabilité de l'entreprise » et « l'Exemplarité » vis-à-vis de l'ensemble des intervenants : les salariés, les clients, les actionnaires, les partenaires. Bourse Direct regroupe près de 45 000 clients fin 2009. Déployer un service à cette clientèle de manière sociale et responsable est une règle qui guide la politique de gestion des risques de la Société et sa stratégie de développement. Cette responsabilité sociale et environnementale incombe certes à la Société mais aussi à chacun de ses collaborateurs.

### Organisation des moyens humains

L'effectif au 31 décembre 2009 était de 76 salariés, contre 81 à la fin de l'exercice social clos le 31 décembre 2008. Il n'existe pas de risques liés à l'évolution des effectifs de la Société.

### Une charte déontologique

La charte de déontologie est partie intégrante du règlement intérieur et a été signée individuellement par l'ensemble du personnel. Le règlement intérieur a fait l'objet d'une refonte au cours de l'exercice 2007 en fonction de l'évolution de la Société et des normes de la profession. Le Code de déontologie proposé aux salariés de Bourse Direct début 2008, a été enrichi notamment des modifications rendues nécessaires par la Directive Abus de Marchés transposée, la Directive MIF, le Nouveau Règlement Général de l'AMF et ses projets de modification.

### Actions en matière de formation

Bourse Direct n'a pas mis en œuvre de plan annuel de formation mais privilégie les actions ponctuelles de formation en fonction des besoins exprimés ou constatés du personnel. Les formations collectives ont porté notamment sur la connaissance des nouveaux outils mis en place dans le cadre du déploiement des activités de Bourse Direct.

### Le souci de l'environnement

Dans le cadre de son activité Bourse Direct donne accès aux marchés boursiers à une clientèle de particuliers. Ce métier fait l'objet d'une forte régulation de la part des organismes de surveillance et de contrôle. Il n'existe pas de risques environnementaux directement liés au métier de Bourse Direct, ses activités étant dématérialisées dans le domaine de la finance, il n'existe donc pas de risques liés à celui-ci inhérents aux activités de l'entreprise.

Les risques de Bourse Direct sont soit des risques inhérents à l'activité des marchés financiers, soit des risques liés à ses fournisseurs et sous-traitants. Pour ces derniers, la responsabilité de Bourse Direct est d'une façon générale limitée dans les conditions générales de fourniture de services et est par ailleurs, couverte par une assurance de responsabilité civile.

Par ailleurs, conformément au CRBF 97-02, le contrôle permanent de la conformité de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et le contrôle permanent du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations est assuré, avec un ensemble de moyens adéquats, par :

- des agents exerçant des activités opérationnelles (incluant chaque membre de l'encadrement). Des contrôles de premier niveau sont menés par les responsables d'équipe. Des contrôles de second niveau sont exercés par les responsables des lignes de métier et la Direction Générale. Outre ces agents, participent au contrôle interne, le contrôle de qualité, le contrôle de gestion et le contrôle de la comptabilité générale, le contrôle des reportings réglementaires assuré par la Direction Financière
- des agents exclusivement dédiés à cette fonction qui assurent un contrôle permanent des activités.

Le contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs au règlement est assuré au moyen d'enquêtes (missions de contrôle périodique sur l'ensemble des services de la Société) par d'autres agents.

### Les risques identifiés

Les risques identifiés au sein de Bourse Direct conformément au CRBF 97-02 sont les risques suivants :

#### **Risque opérationnel**

Ce risque résulte principalement du risque technologique lié au métier de Bourse Direct et du risque d'exécution des ordres sur le marché. La sécurité de l'exploitation informatique s'appuie sur une sécurité physique des machines et par la mise en place d'un « back-up » de l'ensemble des applicatifs en mode actif sur un site distant du site d'exploitation principal, appelé site secondaire. Concernant l'exécution des ordres, le risque porte principalement sur des défaillances au niveau de la transmission des ordres sur le marché. La Société dispose d'un certain nombre de contrôles automatisés développés sur ses propres outils et sur les outils mis à

disposition par le prestataire technique de back-office. La multiplication des contrôles au cours des différentes étapes de contrôle des opérations doit apporter une assurance raisonnable sur la sécurité du dispositif de traitement.

### **Risque de crédit / contrepartie**

La clientèle de Bourse Direct est constituée principalement de clients particuliers résidant en France. Aucun crédit n'est accordé, en dehors de l'accès au SRD. Pour les opérations SRD, Bourse Direct applique les règles de couverture du Règlement Général de l'AMF en assurant une maîtrise des effets de levier possibles. Les clients disposent d'un effet de levier de 2 à 5 pour les plus élevés d'entre eux, déterminé en fonction de leur expertise. Par ailleurs, un comité de crédit est sollicité pour approuver toute ouverture de compte pour des personnes morales. Aucun dépassement n'est autorisé. Tout dépassement de limite détecté par la centrale de couverture à J+1 au SRD - ou en intra-day en cas de forte variation des marchés - est immédiatement signalé au client et fait l'objet d'un allègement à due concurrence dans les délais légaux si le client ne revient pas dans ses limites soit en versant des espèces, ou en vendant des titres au comptant ou allégeant lui-même ses positions au SRD. Les introductions et les OST font l'objet d'études du solde espèces du client avant l'opération. Les engagements pour les clients opérant sur le SRD avec leur couverture espèces et titres sont suivis et gérés quotidiennement par le service du contrôle qui dispose de fichiers de synthèse extraits de la centrale de couverture. Les engagements et leur traitement sont historisés et archivés par le service du contrôle.

### **Risque de marché**

Bourse Direct ne faisant aucune opération pour compte propre en dehors des activités de SRD, les risques de marché ne peuvent provenir que des erreurs sur les opérations de la clientèle dont Bourse Direct assure la transmission d'ordres. Une analyse très stricte des comptes erreurs de marché est effectuée par le contrôle interne dans ce cadre. L'entreprise ne fait pas d'opérations pour compte propre en dehors de placements de trésorerie sur des instruments sans risque. Bourse Direct est donc peu soumise au risque de marché en dehors de celui vu précédemment.

### **Risque de taux d'intérêt**

Bourse Direct est très peu soumise au risque de taux d'intérêt global. Elle n'accorde aucun crédit à sa clientèle exception faite pour les opérations au SRD sur NYSE Euronext. Le financement du prêt / emprunt de titres s'effectue à un taux variable. Le différentiel de taux actuel ne fait pas courir de risques de taux à Bourse Direct. La variation des taux d'intérêt influe sur le niveau de chiffre d'affaires de la Société dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

### **Risque d'intermédiation des prestataires de services d'investissement**

Les risques concernent toute la clientèle dont Bourse Direct assure la tenue de compte. Les opérations de routage d'ordres sont soumises à des filtres permettant d'assurer la sécurité des opérations. Le risque principal réside dans les défaillances d'une succession de contrôles automatiques ou humains. Ce type de risque fait l'objet d'une attention particulière du contrôle interne de la Société.

### **Risque de règlement**

Bourse Direct accepte des ordres principalement pour des clients conservés et les soumet à des systèmes de centrales de couverture et de limites. La Société est peu soumise au risque de règlement puisque les espèces nécessaires aux achats de ses clients doivent en règle générale être disponibles. Bourse Direct est exposée au risque de règlement si une défaillance des outils de couverture devait intervenir. Il en est de même pour les titres vendus.

Les contrôles a posteriori maintiennent les clients en situation de couverture ou permettent d'alléger leurs positions à due concurrence. Par ailleurs, Bourse Direct ne réalise pas d'opérations pour compte propre ou des opérations OTC.

Les titres de la bourse française des clients de Bourse Direct sont déposés auprès d'Euroclear France. Les valeurs étrangères sont déposées auprès de Fortis Netherlands ou ses sous-dépositaires. Les actifs de la clientèle de Bourse Direct sont ségrégués. Bourse Direct participe au fonds de garantie des dépôts.

### **Risque de liquidité**

Opérant exclusivement pour le compte de ses clients, et au travers de sa centrale de couverture, Bourse Direct utilise les espèces des comptes de ses clients pour couvrir leurs opérations au comptant. Quant au SRD, outre la couverture réglementaire de ces opérations, Bourse Direct refinance ses opérations par prêts des titres acquis pour le compte des clients ayant opéré sur le SRD. La stricte ségrégation entre la trésorerie issue des avoirs espèces disponibles de la clientèle et celle propre à Bourse Direct est suivie quotidiennement.

Ne détenant aucune de ses propres actions, Bourse Direct n'est pas exposée au risque de variation de son cours de bourse.

En conclusion, une maîtrise accrue des risques, notamment dans un contexte où les marchés financiers sont très perturbés, ainsi que la confiance et la sécurité des clients de Bourse Direct constituent les éléments majeurs des actifs immatériels du métier de la bourse en ligne dont résulte l'image de la Société et sa pérennité. Bourse Direct veille dans la gestion quotidienne de son activité à protéger ses clients, à améliorer constamment la qualité de son service par l'organisation de ses équipes à son écoute et le dispositif de contrôle mis en place, à répondre aux attentes de ses actionnaires par une gestion rigoureuse de la Société afin d'assurer les équilibres financiers et enfin à protéger l'environnement même si les conséquences directes sur l'environnement du métier sont bien plus faibles que celles observées dans le secteur industriel au travers de la consommation de papier, l'optimisation des déplacements des collaborateurs, le traitement du matériel informatique. Les risques maîtrisés s'appuient également sur la qualité de l'actionnariat de la Société.

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

## SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Bourse Direct n'a contracté aucune dette bancaire au 31 décembre 2009.

## INFORMATION SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Depuis la cession, au 31 août 2007, de sa filiale Arpège Finances, Bourse Direct ne détient plus aucune participation.

## INFORMATION SUR LES GARANTIES

A la suite d'une opération de marché atypique, Bourse Direct a reçu une garantie à première demande de sa maison-mère, la société E-VIEL. Cette garantie a été activée au cours de l'exercice 2007.

## ACTIONNARIAT SALARIÉ

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société a pour politique de développer en interne les innovations technologiques et outils informatiques nécessaires au déploiement de ses activités.

## ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée en page 3 du présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 67,49 %, ce qui est susceptible de limiter le succès d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire. Il est rappelé qu'en qualité d'Entreprise d'Investissement agréée par le Comité des Etablissement de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), la Société est soumise au règlement 96-16 du CRBF qui dispose que « toute personne ou tout groupe de personnes agissant ensemble doit obtenir une autorisation du CECEI préalablement à la réalisation de toute opération de prise, d'extension ou de cession de participation, directe ou indirecte, dans une entreprise assujettie, lorsque cette opération a pour effet de permettre à cette personne ou à ces personnes :

- d'acquérir ou de perdre le pouvoir effectif de contrôle sur la gestion de l'entreprise,
- d'acquérir ou de perdre le tiers, le cinquième ou le dixième des droits de vote ».

Par ailleurs, « toute transaction ayant pour résultat de permettre à une personne ou à plusieurs personnes ensemble d'acquérir le vingtième des droits de vote doit être déclarée immédiatement au CECEI ».

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent en page 9 du présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titre comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société. Le Conseil d'administration a en outre été autorisé par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées en page 15 et suivantes du présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration les autorisations financières décrites en page 15 et suivantes du présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accords matériels significatifs conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société. Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités versées par la Société pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-dessous un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice, déclaré à la Société.

Nom du dirigeant concerné	Opération	Nombre de titres
Jean Luc Jancel, Administrateur	Cession d'actions	100 000
E-VIEL, Administrateur	Acquisition d'actions	100 000

## CAPITAL CONDITIONNEL

### Capital autorisé

#### Autorisations financières

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, nous présentons ci-après un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et de leur utilisation au cours de l'exercice 2009 :

Type de Délégation	AGO	Echéance	Montant autorisé	Utilisation en 2009	Autorisation résiduelle
Augmentation de capital ( <i>délégation globale avec suppression du DPS</i> )	19/05/2009	26 mois	3 000 000	-	3 000 000
Augmentation de capital ( <i>délégation globale avec maintien du DPS</i> )	19/05/2009	26 mois	3 000 000	-	3 000 000
Augmentation de capital ( <i>attribution d'options de souscription d'actions</i> )	19/05/2009	38 mois	208 633	-	208 633
Augmentation de capital ( <i>attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer</i> )	19/05/2009	26 mois	208 633	-	208 633
Augmentation de capital ( <i>émission de bons de souscription d'actions</i> )	19/05/2009	26 mois	30 000 000	-	30 000 000
Augmentation de capital ( <i>incorporation de réserves</i> )	19/05/2009	12 mois	3 000 000	-	3 000 000
Augmentation de capital ( <i>réserve aux salariés - suppression du DPS</i> )	30/05/2008	26 mois	139 088	-	139 088
Augmentation de capital ( <i>émission de bons en cas d'offre publique</i> )	19/05/2009	18 mois	10 000 000	-	10 000 000
Réduction de capital ( <i>annulation d'actions</i> )	19/05/2009	12 mois	1 390 884	-	1 390 884

#### Autorisation d'émission d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes (autres que des actions de préférence) de la Société provenant d'achats effectués préalablement dans les conditions prévues par les dispositions légales, soit d'actions gratuites à émettre (autres que des actions de préférence) de la Société aux bénéfices de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants et mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans la limite de 1,5 % du capital de la Société, et pour une durée maximale de 26 mois. Il n'a pas été fait usage de cette autorisation en 2009.

## RAPPORT DU CONSEIL SUR LES RÉOLUTIONS

Le Conseil d'administration soumet le texte des résolutions portant sur :

### 1/ Comptes de l'exercice 2009, affectation du résultat et conventions réglementées.

La première résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de Bourse Direct.

Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le présent rapport annuel.

La deuxième résolution propose d'affecter le résultat de l'exercice à hauteur de 130 000 euros au compte de réserve légale, de verser un dividende de 4 centimes d'euro par action, soit un dividende global de 2 225 415,32 euros et le solde, d'un montant de 148 691,44 euros au compte de report à nouveau.

La troisième résolution est relative aux conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce. Le rapport de vos commissaires aux comptes constate la conclusion d'une convention réglementée relative au bail commercial des locaux de la Société.

### 2/ Arrivée à son terme du mandat de trois administrateurs

La quatrième résolution constate l'arrivée à son terme du mandat de M. Patrick Combes, Administrateur, et propose de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La cinquième résolution constate l'arrivée à son terme du mandat de Mme Dominique Velter, Administrateur, et propose de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La sixième résolution constate l'arrivée à son terme du mandat de la société E-VIEL, Administrateur, et propose de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 3/ Autorisation de rachat d'actions propres

La septième résolution est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 19 mai 2009.

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il conviendra alors de fixer les termes et modalités d'un nouveau programme de rachat qui pourrait présenter les principales caractéristiques suivantes :

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'intervenir sur les actions de la Société en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Le nombre maximal de titres que le Conseil serait amené à détenir ne pourrait en aucun cas être supérieur à 10 % du capital social de la Société. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 3,50 euros. La durée du programme de rachat viendrait à expiration au terme de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'administration est autorisé à acheter ou vendre, par tous moyens, notamment sur le marché, de gré à gré ou par blocs de titres, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et, à tout moment, y compris en période d'offre publique, un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social au jour de l'autorisation.

Un descriptif du programme serait établi et diffusé préalablement à la mise en place, le cas échéant, de ce programme par le Conseil d'administration, conformément à la réglementation en vigueur. Le Conseil n'a pas mis en place de programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2009.

## A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### 4/ Autorisations financières

Dans la huitième résolution, nous proposons de renouveler l'autorisation du Conseil d'administration à réduire le capital social dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres détenues, le cas échéant.

Dans la neuvième résolution, nous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, et sous forme d'attributions d'actions ou de valeurs mobilières gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions ou des valeurs mobilières existantes, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 000 euros et jusqu'à l'Assemblée générale devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément à la loi, nous proposerons la dixième résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, d'un montant nominal maximum de 1 % du montant du capital social.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé dans les conditions définies à l'article L. 443-5 du Code du travail. La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables.

Toutefois et compte tenu du contexte actuel, nous vous informons que nous ne sommes pas favorables à l'adoption d'une telle résolution. En effet, nous ne prévoyons pas la mise en place à court terme d'un système d'actionnariat des salariés de notre Société.

La onzième résolution délègue au Conseil d'administration la possibilité d'émettre des « bons d'offres » en cas d'offre publique sur la Société, dans le cadre des dispositions légales.

Le montant maximal de bons à émettre ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social, et le montant maximal des actions qui peuvent ainsi être émises ne pourra dépasser 10 millions d'euros de valeur nominale.

Cette délégation serait valable pendant une durée de dix-huit mois.

### 5/ Pouvoirs

La douzième résolution attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.





# COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

18

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

19

COMPTE DE RÉSULTAT 2009

20

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

21 | 31

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES  
DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES

32

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bourse Direct, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêt des comptes, votre Société est conduite à effectuer des estimations portant notamment sur l'évaluation des fonds de commerce (notes 2.6 et 7 de l'annexe des comptes). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et leur documentation. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des actifs considérés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Caen et Paris-La Défense, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT  
Manuel Le Roux

ERNST & YOUNG Audit  
Marc Charles

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

<b>ACTIF</b> (En euros)	Note	<b>31/12/2009</b>	31/12/2008
Caisse, banques centrales, C.C.P.	4	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	5	-	-
Créances sur les établissements de crédit	4	<b>210 274 846</b>	177 267 177
Opérations avec la clientèle	13	<b>9 151 372</b>	9 593 972
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	<b>14 006 778</b>	14 044 991
Actions et autres titres à revenu variable	6	<b>39 443 707</b>	13 196 365
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		<b>106 714</b>	106 714
Immobilisations incorporelles	7	<b>13 570 154</b>	13 345 227
Immobilisations corporelles	8	<b>1 399 671</b>	1 238 740
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres (10 %)	9	-	-
Comptes de négociation et de règlement	10	<b>6 233 257</b>	7 111 911
Autres actifs	11	<b>679 986</b>	240 874
Comptes de régularisation	12	<b>571 585</b>	581 308
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>295 438 070</b>	<b>236 727 279</b>

<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b> (En euros)	Note	<b>31/12/2009</b>	31/12/2008
Banques centrales, C.C.P.		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4	<b>38 001 559</b>	23 529 841
Opérations avec la clientèle	13	<b>203 940 893</b>	163 431 458
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	14	<b>2 310 526</b>	3 409 911
Comptes de régularisation	14	<b>532 232</b>	399 952
Comptes de négociation et de règlement	10	<b>8 075 978</b>	3 710 560
Provisions	15	<b>317 069</b>	264 437
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	16	<b>42 259 813</b>	<b>41 981 121</b>
Capital souscrit		<b>13 908 846</b>	13 908 846
Primes d'émission		<b>23 206 593</b>	28 457 038
Réserves		<b>263 032</b>	13 032
Report à nouveau		<b>2 377 235</b>	-5 250 445
Résultat de l'exercice		<b>2 504 107</b>	4 852 650
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>295 438 070</b>	<b>236 727 279</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT 2009

(En euros)	Notes	2009	2008
Intérêts et produits assimilés		2 281 510	6 814 048
Intérêts et charges assimilés		-306 055	-2 152 848
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)		24 139 728	24 932 145
Commissions (charges)		-4 330 023	-4 744 358
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		381 947	365 700
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	6 430
Autres produits d'exploitation bancaire	17	384 459	389 625
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	18	<b>22 551 565</b>	<b>25 610 742</b>
Charges générales d'exploitation	19	-18 546 632	-19 517 678
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 709 841	-1 249 838
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 295 092</b>	<b>4 843 227</b>
Coût du risque	20	-72 557	-121 200
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 222 535</b>	<b>4 722 027</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	21	-47 011	-39 576
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>2 175 524</b>	<b>4 682 451</b>
Résultat exceptionnel	22	46 061	170 199
Impôt sur les bénéfices	23	282 522	-
<b>RESULTAT NET</b>		<b>2 504 107</b>	<b>4 852 650</b>
Résultat net par action		0,05	0,09
Résultat net dilué par action		0,04	0,09

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2009

En 2009, Bourse Direct a renforcé son positionnement dans le secteur de la bourse en ligne, en enregistrant 1,8 million d'ordres exécutés, en progression de 11,8 % par rapport à 2008 ; ainsi, la part de marché moyenne de Bourse Direct s'établit à 14,3 % en 2009, contre 13,8 % en 2008.

La politique de croissance organique de la Société a été poursuivie en 2009 ; elle a permis le recrutement de plus de 5 000 nouveaux clients, ce qui porte à près de 45 000 le nombre de comptes ouverts chez Bourse Direct.

Par ailleurs, Bourse Direct a poursuivi son effort permanent d'enrichissement de son offre de produits et services, notamment avec le lancement en 2009 de la TradeBox Futures, plate-forme dédiée aux traders actifs sur les marchés dérivés, et d'une nouvelle version de son site internet. Bourse Direct poursuit cette dynamique dans le cadre d'offres tarifaires parmi les plus compétitives du marché.

## 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous. La Société présente ses comptes dans le format requis pour les Entreprises d'Investissement (EI).

### 2.1 Obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable,
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement correspondant à l'objet économique de leur détention.

Chaque catégorie de portefeuille suit la règle d'évaluation suivante :

- titres de transaction : ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et des pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés dans le cadre de cession des titres, est porté au compte de résultat,
- titres de placement : ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement. Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Le calcul tient compte le cas échéant des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.
- titres d'investissement : il s'agit de titres à revenu fixe que Bourse Direct a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels la Société dispose de moyens lui permettant :
  - soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt,
  - soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### 2.2 Effets publics et valeurs assimilées

Ce poste comprend les bons du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis en France, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la Banque Centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement. La valeur d'inventaire est déterminée par rapport au cours de ces bons, le jour de la clôture de l'exercice.

### 2.3 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comportent les créances vis-à-vis de sociétés liées ainsi que les créances de la clientèle. Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale après déduction des provisions économiquement nécessaires à la clôture de l'exercice.

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 2.4 Actions propres

La Société ne détient aucun de ses propres titres au 31 décembre 2009, et n'en a pas possédés au cours de l'exercice 2009.

## 2.5 Participations et autres titres détenus à long terme

Il s'agit de titres de parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Les titres et parts sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'inventaire à la date de clôture. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment des perspectives de rentabilité et de la quote-part de la Société dans la situation nette.

## 2.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, valorisées à leur coût d'acquisition ou de production, sont dépréciées selon les critères suivants :

- les amortissements des logiciels sont calculés selon la méthode linéaire sur 1 an à 3 ans,
- les marques ne sont pas amorties.

Les fonds de commerce représentent une clientèle bien identifiée et sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Sur une base semestrielle, ces fonds de commerce font l'objet d'une évaluation de leur valeur d'utilité basée sur une méthode multicritères. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur de marché calculée est inférieure au coût d'acquisition du fonds de commerce.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développements technologiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 à 3 ans. Les logiciels produits par la Société sont immobilisés sur la base des temps passés et des factures reçues de prestataires externes, dès lors que le projet est identifié et fait l'objet d'un cahier des charges précis. L'amortissement de ces logiciels débute dès leur mise en service, et est effectué sur la durée d'utilisation prévue, n'excédant pas 3 ans.

## 2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité, ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

	Nombre d'années
Agencements, installations des constructions	10
Installations générales	5 à 10
Matériel de bureau et informatique	2 à 5
Mobilier	5

## 2.8 Autres actifs

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des provisions et des amortissements économiquement nécessaires.

## 2.9 Comptes de négociation et de règlement

Ce poste recouvre les comptes de négociation et de règlement qui enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte propre ou pour compte de tiers, dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées. Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Lorsque la date de transfert de propriété est postérieure à la date de négociation, les titres sont dans l'intervalle, inscrits au hors bilan. Les comptes de négociation et de règlement englobent également les opérations sur titres (coupons, souscription...) échues et non encore dénouées (cas de certaines places étrangères).

## 2.10 Provisions

Les provisions pour risques et charges, conformément aux prescriptions du Règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent certains.

## 2.11 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour les salariés de la Société sont évalués en application de la méthode préférentielle. Le calcul des engagements est fondé sur la méthode actuarielle. Selon cette méthode, le montant des engagements est

déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date de départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Les hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

- Taux d'escompte :	5 %
- Taux de mortalité :	TH/TF 2004-2006
- Inflation :	2,0 %
- Taux de rotation :	de 50 % à 0 % de 20 ans à 60 ans et plus
- Evolution future des salaires :	de 5 % à 2 % de 25 ans à 60 ans et plus
- Charges patronales :	53,0 %

Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation. Le montant de cet engagement ainsi calculé est enregistré au passif du bilan dans le poste des provisions pour charges.

### 2.12 Reconnaissance des revenus

Les revenus d'exploitation bancaire regroupés sous la rubrique « Commissions - Produits » sont essentiellement constitués par :

- les commissions et courtages,
- les revenus du SRD,
- les droits de garde,
- les autres services offerts à la clientèle.

Ils sont reconnus sur la base du relevé des opérations de la période écoulée fourni par l'ensemble des intermédiaires négociateurs et teneurs de comptes. Les frais de compensation, tenue de comptes et de négociation versés à l'intermédiaire qui exécute les ordres de clients sur le marché, ainsi que la rémunération des différents intermédiaires figurent en charges d'exploitation bancaire sous la rubrique « Commissions - Charges ».

Les revenus connexes aux services d'investissement, correspondant aux activités suivantes qui se situent dans le prolongement des activités de Bourse Direct sont regroupés sous la rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire » :

- les rémunérations de comptes clients,
- les produits d'activités annexes,
- les autres produits financiers.

### 2.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

### 2.14 Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle. Le résultat dilué par action correspond à la division entre, au numérateur, le résultat net de la Société avant dilution corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Compte tenu de l'effet dilutif sur le résultat par action, l'exercice potentiel des options de souscription d'actions (187 250 actions potentielles, cf. note 16.2) et des actions gratuites (320 000 actions potentielles, cf. note 16.3), ces éléments ont été retenus dans le calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période close le 31 décembre 2009.

## 3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

## 4. CAISSE, CRÉANCES ET DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les comptes de banque et de caisse s'analysent comme suit :

(En euros)	Créances		Dettes	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Caisse	-	-	-	-
Comptes ordinaires à vue	156 762 107	172 210 409	6 970 170	6 697 647
Créances et dettes à terme	53 512 739	5 056 768	31 031 389	16 832 194
<b>Total</b>	<b>210 274 846</b>	<b>177 267 177</b>	<b>38 001 559</b>	<b>23 529 841</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Bourse Direct place les fonds déposés par sa clientèle principalement sur des comptes à vue rémunérés, dans le cadre de ses obligations réglementaires sur le cantonnement des actifs de la clientèle des entreprises d'investissement.

Les dettes à terme d'un montant de 31 031 389 euros sont liées au financement des positions SRD de la clientèle de la Société.

Ces créances et dettes ont une échéance inférieure à un an.

### 5. EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(En euros)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Certificats de dépôt	14 044 991	-	-38 213	14 006 778
<b>Total</b>	<b>14 044 991</b>	<b>-</b>	<b>-38 213</b>	<b>14 006 778</b>

Au cours de l'exercice 2009, Bourse Direct a procédé au placement d'une partie de sa trésorerie propre en certificats de dépôts auprès d'établissements bancaires français très bien notés. Ces placements à taux fixe et à court terme ne présentent pas de risque de taux ou de contrepartie.

### 6. ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

Au 31 décembre 2009, le poste des « Actions et autres titres à revenu variable » est composé de la façon suivante :

(En euros)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Titres de transaction	13 196 365	26 247 342	-	39 443 707
<b>Total</b>	<b>13 196 365</b>	<b>26 247 342</b>	<b>-</b>	<b>39 443 707</b>

Ces titres sont détenus dans le cadre de l'activité SRD des clients de Bourse Direct.

### 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 2.6, et des amortissements correspondants se présente comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2009
Marques	92 994	-	-	92 994
Logiciels	7 626 403	1 403 827	-	9 030 230
Fonds de commerce	13 252 125	-	-	13 252 125
Immobilisations incorporelles en cours	459 269	265 402	429 014	295 657
<b>Total</b>	<b>21 430 791</b>	<b>1 669 229</b>	<b>429 014</b>	<b>22 671 006</b>

(En euros)	Amortissements cumulés au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulés au 31/12/2009
Marques	76 225	-	-	76 225
Logiciels	5 938 557	1 015 289	-	6 953 846
Fonds de commerce	2 070 782	-	-	2 070 782
<b>Total</b>	<b>8 085 564</b>	<b>1 015 289</b>	<b>-</b>	<b>9 100 853</b>

(En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2008	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2009
Marques	16 769	16 769
Logiciels	1 687 846	2 076 384
Fonds de commerce	11 181 343	11 181 343
Immobilisations en cours	459 269	295 657
<b>Total</b>	<b>13 345 227</b>	<b>13 570 153</b>

Le poste des « Fonds de commerce » comporte principalement les fonds de commerce des marques « Mesactions » apportés par E-VIEL pour une valeur brute de 5 262 562 euros, provisionné à hauteur de 2 070 782 euros, le fonds de commerce Etna Finance pour un montant de 1 216 771 euros, apporté par Compagnie Financière Européenne ABS lors de la fusion avec Bourse Direct, ainsi que le fonds de commerce Wargny.com acquis en 2006 auprès de la Banque Privée Fideuram Wargny.

Sur une base semestrielle, les fonds de commerce font l'objet d'une étude multicritères visant à s'assurer que leur valeur d'utilité est au moins égale à leur valeur nette comptable. Les évaluations obtenues par cette méthode nous conduisent à ne constater aucune dépréciation des fonds de commerce enregistrés au bilan de la Société au 31 décembre 2009.

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 2.7, et des amortissements correspondants se présente comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2009
Agencements, installations	298 647	708 991	-56 494	951 144
Matériel de transport	10 011	-	-	10 011
Matériel de bureau informatique	3 565 020	200 489	-30 772	3 734 737
Mobilier	129 423	3 630	-	133 053
Immobilisations corporelles en cours	10 613	-	-10 613	-
<b>Total</b>	<b>4 013 714</b>	<b>913 110</b>	<b>-97 879</b>	<b>4 828 945</b>

(En euros)	Amortissements cumulés au 31/12/2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2009
Agencements, installations	156 730	69 837	-9 482	217 085
Matériel de transport	10 011	-	-	10 011
Matériel de bureau informatique	2 497 828	619 213	- 30 771	3 086 270
Mobilier	110 405	5 502	-	115 907
<b>Total</b>	<b>2 774 974</b>	<b>694 552</b>	<b>-40 253</b>	<b>3 429 273</b>

(En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2008	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2009
Agencements, installations	141 917	734 059
Matériel de transport	-	-
Matériel de bureau informatique	1 067 192	648 467
Mobilier	19 018	17 146
Immobilisations corporelles en cours	10 613	-
<b>Total</b>	<b>1 238 740</b>	<b>1 399 671</b>

## 9. ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2009, Bourse Direct ne détient aucune action propre, et n'en a pas possédée au cours de l'exercice 2009.

## 10. COMPTES DE NÉGOCIATION ET DE RÈGLEMENT

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Comptes de négociation et règlement	6 233 257	7 111 911	8 075 978	3 710 560
<b>Total</b>	<b>6 233 257</b>	<b>7 111 911</b>	<b>8 075 978</b>	<b>3 710 560</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes de négociation et de règlement résultent des opérations sur titres menées par Bourse Direct dans le cadre de son activité de compensateur-négociateur et constituent principalement des comptes de suspens techniques vis-à-vis du marché.

## 11. AUTRES ACTIFS

Ils s'analysent comme suit :

(En euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations financières	100 129	141 994
Fournisseurs débiteurs	-	29 675
Personnel	26 875	26 973
Etat et organismes sociaux	35 234	18 788
TVA	221 770	9 498
Débiteurs divers	295 978	13 946
<b>Total</b>	<b>679 986</b>	<b>240 874</b>

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.  
A l'exception des immobilisations financières, les autres actifs sont tous à échéance de moins d'un an.

## 12. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

(En euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges constatées d'avance	229 185	261 059
<i>Maintenance informatique</i>	88 887	116 418
<i>Achat d'informations et de flux</i>	69 784	53 924
<i>Redevances - Licences</i>	7 938	81 556
<i>Divers</i>	62 576	9 161
Produits à recevoir	342 400	320 249
<b>Total</b>	<b>571 585</b>	<b>581 308</b>

## 13. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Ce poste se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

(En euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>Actifs</b>		
Créances sur les sociétés du Groupe consolidant	2 185 294	2 488 660
Créances clients	7 808 560	7 875 237
Provisions sur créances clients	-842 482	-769 925
<b>Total</b>	<b>9 151 372</b>	<b>9 593 972</b>
<b>Passif</b>		
Comptes courants vis-à-vis des sociétés du Groupe consolidant	9 012 851	8 733 506
Clients de la société de bourse	232 659	102 894
Avoirs de la clientèle	194 695 383	154 595 058
<b>Total</b>	<b>203 940 893</b>	<b>163 431 458</b>

Ces créances et ces dettes ont une échéance de moins d'un an. Les créances à plus d'un an ont fait l'objet d'une provision.  
Ce poste comprend une créance litigieuse sur un client de la Société ; Bourse Direct n'encourt aucun risque sur cette créance, celle-ci ayant fait l'objet d'une garantie par sa maison-mère (cf. note 24.2).

## 14. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres passifs et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

(En euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	900 982	1 736 899
Provision pour primes et congés payés	748 358	695 600
Dettes sociales et fiscales à payer	660 918	963 648
Créditeurs divers	268	13 764
<b>Autres passifs</b>	<b>2 310 526</b>	<b>3 409 911</b>
Charges à payer	532 232	399 952
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>532 232</b>	<b>399 952</b>
<b>TOTAL autres passifs et comptes de régularisation</b>	<b>2 842 758</b>	<b>3 809 863</b>

Les autres passifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Les charges à payer sont principalement constituées de frais de fonctionnement de la Société.

## 15. PROVISIONS

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

(En euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice 2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montants à la clôture de l'exercice 2009
			Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions pour risques et charges :</b>					
- liées au personnel	-	-	-	-	-
- litiges clients et autres	91 000	-	-	-	91 000
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions	-	-	-	-	-
<b>Sous total des provisions pour risques et charges</b>	<b>91 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91 000</b>
Provision pour retraite	173 437	52 632	-	-	226 069
<b>Total</b>	<b>264 437</b>	<b>52 632</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>317 069</b>

## 16. CAPITAUX PROPRES ET PLANS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

### 16.1 Variation des capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 55 635 383 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

(En euros)	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>	<b>13 908 846</b>	<b>28 457 038</b>	<b>13 032</b>	<b>-5 250 445</b>	<b>4 852 650</b>	<b>41 981 121</b>
Apurement du compte de report à nouveau	-	-5 250 445	-	5 250 445	-	-
Distribution de dividendes	-	-	250 000	2 377 235	-4 852 650	-2 225 415
Résultat 2009	-	-	-	-	2 504 107	2 504 107
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>13 908 846</b>	<b>23 206 593</b>	<b>263 032</b>	<b>2 377 235</b>	<b>2 504 107</b>	<b>42 259 813</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2009, le résultat 2008 a été affecté de la sorte, après apurement du report à nouveau débiteur par imputation sur le compte de « prime d'émission » :

(En euros)	
Distribution de dividendes	2 225 415,32
Dotation à la réserve légale	250 000,00
Report à nouveau	2 377 234,64
<b>TOTAL</b>	<b>4 852 649,96</b>

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2010 d'affecter le résultat de l'exercice de la sorte :

(En euros)	
Distribution de dividendes	2 225 415,32
Dotation à la réserve légale	130 000,00
Report à nouveau	148 691,44
<b>TOTAL</b>	<b>2 504 106,76</b>

## AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2009.

### 16.2 Plan d'options de souscription d'actions

Certains salariés peuvent bénéficier d'un plan d'options de souscription d'actions. Ces plans sont assortis d'une condition de maintien d'un contrat de travail avec la Société.

Un plan d'options étant arrivé à échéance en novembre 2009, 21 200 options ont été annulées au cours de l'exercice 2009.

Les caractéristiques des plans existants sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan de souscription 2001			
	18 janv. 2001	2 avril 2001	8 fev. 2002	27 mai 2002
Date de l'Assemblée générale	17 janvier 2001			
Date des premières attributions au titre du plan	18 janvier 2001			
Date de départ d'exercice des options	18 janvier 2004			
Date d'expiration de la période de levée d'options	18 janvier 2011			
Date des attributions au titre du plan	18 janv. 2001	2 avril 2001	8 fev. 2002	27 mai 2002
Prix de souscription par action	4,2 euros	2,85 euros	2,1 euros	2,1 euros
Nombre d'options en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	16 000	53 000	118 250	-
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
<i>Dont le nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice</i>	-	-	-	-
Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	-	-	-	-
<i>Dont le nombre d'options des membres du Comité de Direction annulées au cours de l'exercice</i>	-	-	-	-
<b>Nombre d'options en circulation au 31 décembre</b>	<b>16 000</b>	<b>53 000</b>	<b>118 250</b>	<b>-</b>
Nombre de personnes concernées	2	16	13	-

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de plans de souscription d'actions, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée. L'augmentation de capital est constatée pour le prix d'exercice lors de la levée de l'option par le bénéficiaire. Les charges sociales que la Société devrait acquitter si les actions étaient cédées avant une période de cinq ans à compter de leur date d'attribution sont comptabilisées au moment de la cession des actions.

### 16.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la Société, le Conseil d'administration du 6 septembre 2006 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains collaborateurs. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2006
Date de l'Assemblée générale	23 décembre 2005
Date des premiers octrois au titre du plan	06 septembre 2006
Nombre total d'actions gratuites octroyées	320 000
Date de départ de l'octroi des actions	06 septembre 2010
Date de fin d'indisponibilité des actions	06 septembre 2012
Date des octrois au titre du plan	06 septembre 2006
Prix de souscription par action	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	320 000
Nombre d'actions attribuées aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice <i>Dont actions des membres du Comité de Direction annulées au cours de l'exercice</i>	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>	<b>320 000</b>
Nombre de personnes concernées	3

## 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits d'exploitation bancaire se décomposent comme suit :

(En euros)	2009	2008
Produits réalisés avec des sociétés liées	133 067	110 607
Autres produits	251 392	279 019
<b>Total</b>	<b>384 459</b>	<b>389 625</b>

Les autres produits sont principalement constitués de prestations informatiques et de ventes d'espace publicitaire.

## 18. PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 22 685 732 euros en 2009, contre 25 610 742 euros en 2008, soit une baisse de 11,42 %. Les principales composantes du produit net bancaire sont les suivantes :

- des produits de commission qui sont restés stables par rapport à l'exercice 2008 et qui s'établissent à 24 139 728 euros en 2009, contre 24 932 145 euros en 2008,
- des frais d'exécutions des transactions pour un montant de 4 330 023 euros en 2009 (4 744 358,22 euros en 2008).

Les autres revenus proviennent essentiellement de produits de trésorerie et de tenue de comptes.

## 19. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se composent comme suit :

(En euros)	2009	2008
Rémunération du personnel	4 382 364	5 049 945
Charges sociales	2 132 718	2 433 415
Impôts et taxes	853 683	1 007 384
Autres services techniques	4 397 280	4 485 576
Honoraires et frais annexes	2 206 341	2 031 910
Publicité, publications et relations publiques	1 940 571	2 404 102
Frais postaux et de télécommunication	639 786	788 660
Autres charges d'exploitation	1 993 889	1 316 686
<b>Total</b>	<b>18 546 632</b>	<b>19 517 678</b>

Les charges générales d'exploitation de la Société sont principalement constituées de frais de personnel, pour un montant de 6 515 582 euros en 2009, contre 7 483 360 euros en 2008.

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 20. COÛT DU RISQUE

Ce poste d'un montant de 72 557 euros en 2009, contre 121 200 euros en 2008 est principalement constitué des dotations aux provisions pour dépréciation de créances de clients ainsi que des pertes constatées sur des créances irrécouvrables.

## 21. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(En euros)	2009	2008
Résultat sur cessions d'immobilisations	-47 011	-39 576
<b>Total</b>	<b>-47 011</b>	<b>-39 576</b>

La société Bourse Direct a effectué une cession d'immobilisations corporelles sur l'exercice 2009 générant un résultat de cession négatif de 47 011 euros.

## 22. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels comprennent les éléments suivants :

(En euros)	2009	2008
Autres charges et produits exceptionnels	46 061	170 199
<b>Total</b>	<b>46 061</b>	<b>170 199</b>

Ce produit est principalement lié à la régularisation du prorata de TVA de la Société.

## 23. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Bourse Direct ne constate pas de charge d'impôt au titre de l'exercice 2009, du fait de ses reports déficitaires qui représentent, après imputation du résultat fiscal de l'exercice 2009, un montant de 3 970 436 euros hors des amortissements réputés différés pour un montant de 699 230 euros. La Société constate par ailleurs un crédit d'impôt recherche d'un montant de 282 522 euros.

## 24. AUTRES INFORMATIONS

### 24.1 Engagements hors-bilan

(En euros)	2009	2008
<b>Engagements donnés</b>		
Titres en conservation	916 777 916	648 718 115
Titres à livrer	48 245 585	26 184 091
Garantie à 1 <sup>ère</sup> demande donnée	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>Total</b>	<b>965 023 501</b>	<b>674 902 206</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Titres à recevoir	38 440 365	25 267 642
Découvert autorisé des banques	-	-
Caution reçue sur découvert autorisé	-	-
Caution reçue sur garantie à 1 <sup>ère</sup> demande	-	-
Autres garanties reçues de la clientèle	247 000	224 000
Autres engagements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>38 687 365</b>	<b>25 491 642</b>

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achats et de ventes de titres pour le compte des clients de la Société.

### 24.2 Eléments de l'actif et du passif relatifs à des entreprises liées

(En euros)	Opération avec la clientèle (actif)	Opération avec la clientèle (passif)	Participations et autres titres détenus à LT
E-VIEL	-	6 566 064	-

### 24.3 Effectif

	2009	2008
Effectif à la clôture	76	81
Cadre	49	54
Non cadre	27	27
Effectif moyen	78	87

### 24.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction, se répartissent de la façon suivante :

(En euros)	2009
Conseil d'administration	-
Comité de Direction	447 254
<b>Total</b>	<b>447 254</b>

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social à l'exception du Président Directeur Général de la Société.

Conformément à l'article L225-43 du Code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la Société.

### 24.5 Droit à la formation individuelle

Dans le cadre du droit à la formation individuelle (DIF), la Société n'a enregistré aucune demande spécifique de la part des salariés au cours de l'exercice 2009. Au 31 décembre 2009, les salariés de Bourse Direct bénéficient de 7 359 heures de formation au titre du droit à la formation individuelle.

### 24.6 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires versés en 2009 par la Société à ses Commissaires aux Comptes sont les suivants :

	Ernst & Young				Max-Alain Obadia			
	Montant (€ HT)		%		Montant (€ HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>79 000</b>	103 000	<b>100 %</b>	93 %	<b>65 000</b>	43 000	<b>100 %</b>	100 %
Emetteur	79 000	103 000	100 %	100 %	65 000	43 000	100 %	100 %
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</b>	<b>-</b>	8 000	<b>-</b>	7 %	<b>-</b>	-	<b>-</b>	-
Emetteur	-	8 000	-	100 %	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	79 000	111 000	100 %	100 %	65 000	43 000	100 %	100 %
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>79 000</b>	<b>111 000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>65 000</b>	<b>43 000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'Assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 19 mai 2009 a constaté l'arrivée à son terme du mandat de Commissaire aux Comptes de Max-Alain Obadia ; elle a nommé pour une durée de 6 ans, à savoir jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes 2014, le cabinet Fidorg Audit en qualité de co-Commissaire aux Comptes.

### 24.7 Consolidation de Bourse Direct

Bourse Direct ne détient pas de filiale, et par conséquent n'établit pas de comptes consolidés. La Société est par ailleurs intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 253, Bd Pereire, 75017 Paris, et dont la maison mère est VIEL et Compagnie Finance, 23 Place Vendôme, 75001 PARIS.

## 25. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Inventaire des valeurs mobilières (En euros)	Bons du Trésor	Certificats de dépôt	Fonds communs de trésorerie	Obligations		Actions	
				Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur nette comptable des titres détenus							
- Certificat de dépôt	-	14 006 778	-	-	-	-	-

# RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	12 415 324	13 908 846	13 908 846	13 908 846	<b>13 908 846</b>
Nombre d'actions ordinaires existantes	49 661 297	55 635 383	55 635 383	55 635 383	<b>55 635 383</b>
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Nombre d'actions créées par exercice de droits de souscription	6 220 617	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Produit Net Bancaire	12 980 471	17 903 544	26 561 762	25 610 742	<b>22 685 732</b>
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 975 597	3 607 653	15 687 362	6 102 488	<b>4 213 948</b>
Impôts sur les sociétés	-	5 325	20 500	20 500	<b>262 022</b>
Résultat après impôt, participation et dotations aux amortissements	-2 577 921	2 937 053	14 774 790	4 852 650	<b>2 504 107</b>
Résultat distribué	-	-	-	2 225 415	-*
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,04	0,06	0,28	0,11	<b>0,08</b>
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,05	0,05	0,27	0,09	<b>0,05</b>
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,04	-*
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	58	76	84	87	<b>78</b>
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 965 604	4 363 925	4 971 417	4 884 133	<b>4 273 164</b>

\* Un dividende de 0,04 euro par titre sera proposé à l'Assemblée générale du 18 mai 2010.



# TEXTE DES RÉSOLUTIONS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
ET EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2010

34 | 36

# TEXTE DES RÉSOLUTIONS

## STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE :

### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 2 504 106,76 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2009.

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 qui s'élève à 2 504 106,76 euros, de la manière suivante :

Réserve Légale	130 000,00 euros
Distribution de dividendes	2 225 415,32 euros
Report à nouveau	148 691,44 euros
<b>2 504 106,76 euros</b>	

Le dividende d'un montant total de 2 225 415,32 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,04 euro par action.

Le dividende sera détaché le 8 juin 2010 et mis en paiement à compter du 11 juin 2010.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende proposé est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code précité, sauf si - au cours de la même année - le contribuable a perçu des revenus sur lesquels a été opéré le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater.

Conformément à la Loi, l'Assemblée générale rappelle qu'au cours des trois derniers exercices il a été procédé à une distribution de dividende décidée par l'Assemblée générale réunie en date du 19 mai 2009, pour un montant total de 2 225 415,32 euros, soit 0,04 euro par action.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve expressément les opérations visées dans ce rapport. Le cas échéant, les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

### Quatrième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, renouvelle en qualité d'Administrateur M. Patrick Combes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Cinquième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, renouvelle en qualité d'Administrateur Mme Dominique Velter pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Sixième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, renouvelle en qualité d'Administrateur la société E-VIEL, société anonyme immatriculée au greffe de Paris sous le numéro RCS 423 452 770 dont le siège social est à Paris, 253 Boulevard Pereire 75017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Septième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la Société, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;

- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière. L'Assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 3,50 euros.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 19 472 384,05 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division et regroupement de titres, les prix seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation annule et remplace pour sa durée restant à courir l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009.

## STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE :

### Huitième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire de ce jour, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, autorise le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation à son président) à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation visée à la septième résolution ci-dessus.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ladite réduction de capital, constater sa réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tout poste de réserves et primes ou autres postes tels que décidés par le Conseil, procéder aux modifications statutaires en résultant, effectuer toutes formalités déclaratives et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de ces opérations.

La présente autorisation est donnée au Conseil d'administration pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

### Neuvième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

- 1) délègue au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des délégations en cours, et sous forme d'attributions d'actions ou de valeurs mobilières gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions ou des valeurs mobilières existantes, soit en combinant les deux opérations ;
- 2) décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3 000 000 d'euros ;
- 3) prend acte de ce que les montants visés dans les délégations octroyées par les précédentes Assemblées et à la présente résolution sont cumulatifs ;
- 4) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
  - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles ou de certificats d'investissement à émettre, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles ou les certificats d'investissement nouveaux porteront jouissance et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS

- de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions ou les certificats d'investissement correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions ou de certificats d'investissement attribués ;
- de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts ;

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **Dixième résolution**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-1 et suivants du Code du travail, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire :

- 1)** délègue au Conseil d'administration la faculté d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois d'un montant nominal maximum de 1 % du montant du capital social tel qu'il ressortira après réalisation de l'une des augmentations de capital visées ci-dessus. Cette augmentation sera réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables ;
- 2)** décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;
- 3)** décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
- 4)** donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment :
  - de déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions émises en application de la présente délégation ; de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions,
  - de déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement,
  - de décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission,
  - de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
  - et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet, en tant que de besoin, la délégation antérieure du 30 mai 2008 ayant le même objet.

### **Onzième résolution**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons soumis au régime des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société, et fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des bons.

Le nombre maximal de bons qui pourrait être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social de la Société lors de l'émission des bons.

Le montant nominal maximal des actions qui peuvent être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 10 millions d'euros. Ce montant maximal est cumulatif aux autres délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par la présente Assemblée ou des précédentes. Ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation, notamment la modification des statuts conséquente.

La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique, en France et/ou à l'étranger, visant la Société.

### **Douzième résolution**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.





253 boulevard Pereire - 75852 Paris Cedex 17

S.A. au capital de 13 908 845,75 € - R.C.S. Paris B 408 790 608 - Groupe VIEL & Cie

